

25 juillet 2024 La Réunion



« Certains chefs, ça ose tout ! C'est même à ça qu'on les reconnaît. »

Nous déclinons toute responsabilité en cas de comparaison fortuite avec « Les tontons flingueurs », film connu ...

Après avoir mis sens dessus-dessous un service qui marchait du « feu de Dieu », dixit les DR successifs, les transitaires, les usagers, bref tout le populo ayant un contact quelconque avec ce service, son chef a réussi l'exploit in fine de fâcher tout le monde !

Et quand on dit tout le monde, ce n'est pas une image : de l'agent de constatation au chef suprême, qui n'en peut mais ...

Relations exécrables avec tous, communication réduite au strict minimum, consignes incompréhensibles, fuite éperdue devant ses erreurs et si possible en faire porter la responsabilité aux subordonnés, n'en jetez plus, la coupe est pleine.

Tellement pleine que même son adjoint est contraint de fuir, c'est dire : nous comprenons et compatissons !

Sauf que cette exfiltration n'est pas accessible à tous et qu'il ne reste aux autres agents du service qu'une fréquentation quotidienne souvent pénible.

Souvenez-vous de notre billet sur la kakistocratie. Nous partageons à nouveau ce conseil de lecture pendant vos vacances : *la kakistocratie ou le pouvoir des pires, voyage au cœur de l'incompétence d'Isabelle Barth*. Et bonne lecture.

Encore une fois, hélas, l'administration ne résout pas le problème, connu et reconnu, elle l'étouffe, le détourne. Nous conseillons à la direction des douanes, Régionale mais aussi Générale, de s'inspirer de deux jurisprudences similaires de la cour de Cassation, peut-être surprenantes et concernant le secteur privé, relatives à la mauvaise ambiance au travail : **les juges ont estimé que des pratiques de management, de nature à impressionner et donc à nuire à la santé des subordonnés, caractérisaient un harcèlement moral et pouvaient être sanctionnées par un licenciement immédiat sans indemnisation malgré l'absence d'antécédents disciplinaires.**

NOU LÉ PAS PLIS NOUS LÉ PA MOIN RESPEK A NOU !